



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



LE 11^è PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024
de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

PROGRAMME
EAU²⁰¹⁹₂₀₂₄
& CLIMAT

Partie E. PROTEGER, RESTAURER ET GERER LES ECOSYSTEMES
HUMIDES ET MARINS ET LEUR BIODIVERSITE

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés

- Doctrine générale

Maîtrise de la dépense publique par rapport aux subventions accordées aux études et travaux **en régie** (réalisés par le MO pour le MO)

→ Limitation et application de prix de référence/plafond

- Etudes milieux, en particulier :

- études à visée **opérationnelle** (proposant des actions à mener à partir d'un état des lieux), ainsi que les dispositifs de suivi avant et après travaux,
- études de **stratégie régionale au titre de la biodiversité** et les études relatives à la trame verte et bleue à l'échelle de bassins versants, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par une collectivité exerçant les missions **GEMA** ...

- Communication et ouverture au public

- Communication au service des projets



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés

- Travaux de renaturation et restauration, en particulier :
 - Diversification des **habitats**
 - Reconquête de la **fonctionnalité** des milieux humides
 - Création de ripisylve en utilisant des **espèces locales** et caractéristiques de la forêt alluviale
 - Restauration de mares
 - Travaux facilitant la **mobilité latérale** des cours d'eau (par ex. suppression des digues)
 - Reconstitution du lit mineur et des berges, re-méandrage des cours d'eau rectifiés ou canalisés ...
- **Sont privilégiés les projets multifonctionnels** : pollutions diffuses, ruissellement-érosion, lutte contre les inondations, changement climatique et biodiversité.
- Sont éligibles au même taux que les travaux :
 - Les acquisitions, le déplacement de canalisations et la destruction du bâti lorsque cela est nécessaire à la réalisation du projet global
 - Les suivis des effets de l'opération sur le milieu
 - Les éventuelles actions correctives suite aux effets constatés ...



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

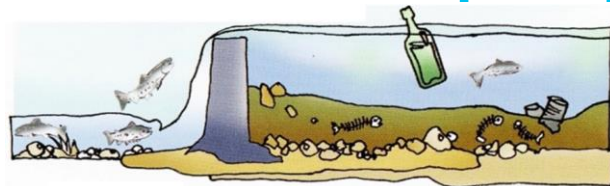


ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides

• Continuité écologique



- **Suppression d'obstacle**, solution la plus ambitieuse car
 - restaure intégralement la **circulation des espèces et sédiments**,
 - remplace une retenue vaseuse/homogène par une rivière présentant des **habitats diversifiés** (mais disparition du *miroir d'eau* ...),
 - redonne de la mobilité, de la vitesse et un **fonctionnement naturel** au cours d'eau (attention au phénomène d'érosion ...),
 - **abrogation du droit d'eau** (le propriétaire ne fait plus ce qu'il veut).

Sont éligibles les mesures que la suppression rendent nécessaires : consolidation de fondations, restauration du lit mineur et des berges, maintien d'usages **sans embellissement ni extension des usages** ...

Bonification si inscription dans un contrat de territoire eau et climat.

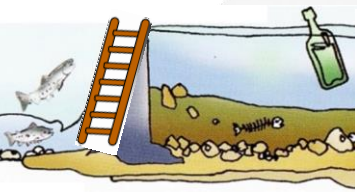
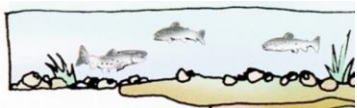
- **Dispositif de franchissement** (passe à poissons), éligible si
 - ouvrage entretenu et en bon état, avec enjeu piscicole, dans le cadre d'un usage avéré et régulièrement autorisé,
 - la suppression n'est pas envisageable pour des raisons techniques et/ou économiques et/ou de préservation du patrimoine,
 - engagement du propriétaire d'entretenir le dispositif .

Bonification si enjeu grands migrateurs amphihalins avéré.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés

• Entretien des milieux et lutte contre les espèces exotiques

- Uniquement dans le cadre d'un **programme pluriannuel** d'actions
- Visant à réaliser les **travaux nécessaires et suffisants** sur les tronçons de cours d'eau ou les sites de zones humides gérés
- Pour **préserver le bon fonctionnement écologique** des milieux.

➤ **Entretien des cours d'eau**

- Uniquement si le maître d'ouvrage est une collectivité GEMA,
- Plafonné à 20 % du montant des actions de restauration et d'entretien engagées pendant les 6 dernières années.

➤ **Entretien des zones humides**

- Coût de référence pour 6 années d'entretien = 3000 € x surface (ha) des sites potentiellement soumis à de l'entretien

➤ **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

- Eligible : foyers émergents dans les zones à enjeux
- Non éligible : éradication des rongeurs aquatiques et toutes les espèces au-delà du stade d'émergence

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés

• Animations milieux

→ Voir atelier Animation/Contrat pour modalités générales et transitoires

Les animations sont associées à un **contrat de territoire eau et climat**, à l'exception des animations **supra locales** (département, région, bassin)

Une animation départementale (ex. FD pêche) peut comprendre :

- un chapeau départemental supra-local pour faire émerger des projets sur des sites orphelins, réaliser des missions d'expertise ...
- des missions opérationnelles pour les CTEC dont elle est cosignataire.

Exemples de missions des animations milieux :

- actions de **sensibilisation** et de communication
- élaboration/actualisation/suivi du **programme prévisionnel** d'actions
- appui aux maîtres d'ouvrage pour **l'émergence et la réalisation des projets** ...

Pour les collectivités GEMA uniquement, l'entretien des cours d'eau est éligible au titre des missions d'animation, plafonné à 20 % du coût de l'animation.

Pour les collectivités GEMA à la bonne échelle (bassin versant), bonification des postes dont les missions concernent principalement des actions continuité en cohérence avec les priorités du PDMT.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

PRESERVER LA BIODIVERSITE EN LIEN AVEC L'ENJEU EAU



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Contexte

- Suite à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée en 2016, la compétence des Agences a été élargie à la biodiversité et à la protection du milieu marin.
- Conséquences :
 - Appel à projets « Initiative 2016 pour la Biodiversité et la qualité du milieu marin »
 - Intégration de la thématique dans le XIème programme

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

Cibles:

- Milieux aquatiques, humides et littoraux
- Extension aux zones connectées aux milieux humides (continuité écologique)
- Trame verte multifonctionnelle pour l'eau

Outils:

- Etudes liées à court ou moyen terme, à un plan de gestion et à des travaux de restauration,
- Etudes de suivis d'indicateurs (plus-value DCE)
- Etudes de stratégies régionales en association avec tous les co-financeurs et partenaires
- Aménagements et plans de gestion
- Obligations réelles environnementales

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
**eau
seine**
NORMANDIE

Projets soutenus

Les aides visent :

- une synergie eau-biodiversité
- une échelle territoriale cohérente

Thématiques couvertes:

- Restauration et gestion des écosystèmes humides, aquatiques et marins
- Accompagnement de la transition agricole
- Protection de la ressource
- Prévention de l'érosion et du ruissellement par hydraulique douce
- Gestion à la source des eaux pluviales en lien avec l'adaptation au changement climatique

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau